

Extract de l'Atlas des Chemins vicinaux de la Commune de Reberg, d'une partie de Sentier N<sup>o</sup> 65 dont Messieurs Inep demandent le déplacement.



Echelle

M. de la Députation provinciale  
 du Conseil provincial pour être  
 avisé à la décision en date  
 de ce jour, le 15/11/1865.  
 M. Puppelle, le 7 février 1866.  
 Par ordonnance: Le Préfet,  
 Le Préfet provincial,  
 M. Puppelle

AC, Partie de sentier à supprimer, contenant deux ares quatre centiares — Longueur du sentier 130<sup>m</sup> — Largeur légale 1<sup>m</sup> 65  
 ABC, Sentier à ouvrir contenant deux ares huit centiares — Longueur 145<sup>m</sup> — Largeur légale 1<sup>m</sup> 65

Certifié conforme le présent extrait à l'Atlas des Chemins vicinaux de la Commune de Reberg, par le sous-signé, Comité-adjoint-juré. A Braine-le Combe le 9 Juin 1865  
 G. Picalausa